

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 29 JUIN 2011

Le conseil des ministres s'est réuni ce jour 29 juin 2011 au palais de la Présidence de la République sous la présidence de son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, chef de l'Etat.

Etaient inscrits à l'ordre du jour, un projet de décret, deux communications et des divers.

Au titre du décret, le conseil des ministres a examiné en première lecture, le projet de décret portant modalités d'application de la loi créant le Centre de Formation des Professions de Justice.

En effet, dans le cadre du programme national de modernisation de la justice, le Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ) a été institué par la loi n° 2009-024 du 30 Octobre 2009 pour assurer la formation initiale et continue des professionnels de justice à savoir : les magistrats, les greffiers, les notaires, les huissiers de justice, les commissaires priseurs, les personnels de l'administration pénitentiaire et les officiers de police judiciaire.

Ce projet de décret vise à fixer les modalités d'application de cette loi en vue de rendre le centre totalement opérationnel.

Il établit donc les règles d'organisation du centre en plusieurs départements que sont les unités pédagogiques, les conditions de recrutement et d'admission au centre en ce qui concerne les nationaux ; comme les étrangers, les conditions de délivrance des diplômes et le fonctionnement général du centre etc..

Vu l'importance de ce texte dans le dispositif de modernisation de la justice et d'un bon fonctionnement de tous les services judiciaires et des tribunaux, il sera adopté à l'occasion d'une deuxième lecture au prochain conseil des ministres.

Le conseil a ensuite écouté deux communications.

La première a été présentée par la ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique.

Cette communication a fait le point de la préparation du prochain passage du Togo devant le Conseil des Droits de l'Homme pour soumettre son rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel. C'est un mécanisme du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies par lequel les Etats membres sont appelés à présenter devant l'ensemble de ce Conseil, le rapport qui fait état des mesures prises pour promouvoir et protéger les Droits de l'Homme. Cet examen périodique universel a pour objectifs de passer en revue les performances de l'Etat en matière des Droits de

l'Homme, à travers un rapport réalisé selon un processus participatif, inclusif et transparent qui associe aux représentants de l'Etat, les organisations de défense des Droits de l'Homme de la société civile, les institutions nationales de protection des Droits de l'Homme, les parlementaires, les médias et différents autres acteurs.

C'est un document qui dresse sans complaisance la situation des Droits de l'Homme tant en ce qui concerne les mesures prises et les efforts du Gouvernement pour respecter les engagements internationaux de notre pays et protéger les droits et libertés, qu'en ce qui concerne les difficultés rencontrées dans l'application des conventions ratifiées par le Togo et des perspectives d'évolution en matière des Droits de l'Homme.

Le Togo devra déposer son rapport qui est actuellement prêt au plus tard le 4 juillet 2011 et le présentera le 06 octobre de cette même année.

La deuxième communication a été présentée par le ministre de la Santé sur la campagne nationale intégrée de distribution de Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) d'albendazole, de vitamine A, de praziquantel, d'ivermectine sous directive communautaire.

En effet, en dehors de la distribution des moustiquaires pour lutter contre le paludisme, et dans une approche globale pour atteindre les points 3, 4 et 6 des objectifs du millénaire pour le développement qui concerne l'amélioration des conditions des soins et l'accès universel aux soins de santé pour les populations, d'autres maladies sont prises en compte. Il s'agit des parasites intestinaux, de la carence en vitamine A qui affecte particulièrement les enfants de moins de 5 ans, des maladies tropicales négligées comme l'onchocercose ou cécité des rivières, la bilharziose ou les parasitoses intestinales chez les adultes.

C'est une campagne qui démarrera à partir du 15 juillet 2011 et coûtera plus de 14 milliards avec un appui important de plusieurs partenaires financiers et techniques, dont le fonds mondial, le Mectizam Donation Program, le Health and Development International (HDI), l'UNICEF, l'OMS, l'OCDI, Plan TOGO, la Chaîne du Bonheur etc...

La distribution des moustiquaires commencera d'abord à l'intérieur du pays et n'atteindra qu'après la commune de Lomé.

En divers, le conseil des ministres a écouté le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a fait le point de l'évolution de la situation dans nos universités, particulièrement à l'Université de Lomé depuis la signature de l'accord du 6 juin 2011, entre les responsables de l'Université, le Gouvernement et les mouvements estudiantins.

Il a ainsi rendu compte de l'application progressive des différents points inscrits dans cet accord, notamment les décisions prises par la présidence de l'Université de Lomé dans la note de service n° 013 du 20 juin 2011.

Ces décisions portent sur le règlement de la situation des étudiants en transition entre l'ancien système et le système LMD, l'harmonisation des curricula et des règles

d'évaluation, l'allègement des pré-requis, la reprogrammation des examens dans les unités d'enseignement fondamentales etc...

S'agissant du rétablissement de la bourse, la deuxième réunion programmée entre les représentants des étudiants et les responsables de la commission des bourses s'est tenue aujourd'hui et doit déboucher sur des propositions concrètes qui feront l'objet de décret en conseil des ministres très prochainement.

Pour ce qui est du paiement des 10 000 F complémentaires à l'aide universitaire allouée par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère, les documents y relatifs (Etats collectifs et autres) sont déjà au Trésor Public pour un paiement dans les tous prochains jours.

Le conseil des ministres a ensuite écouté un compte rendu de la Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire sur la mise en œuvre de l'enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB).

Il s'agit d'évaluer sur la période 2006-2010, l'évolution des conditions de vie des populations, dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'emploi, des produits agricoles, du genre, de la réduction de la pauvreté, des biens des ménages etc...

Les informations recueillies serviront à préparer le deuxième document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et permettront d'entreprendre toutes les actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette enquête se déroulera dans 336 zones de dénombrement auprès de 5040 ménages tirés selon un plan de sondage bien défini et sera exécuté par 150 agents de collecte.

Le conseil a ensuite adopté un décret de nomination au titre du ministère auprès du Président de la République chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.
